Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260511-2026051108-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du 11 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze mai à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur BESREST Nicolas, Maire.

Date de convocation : 4 mai 2026
Date d'affichage : 4 mai 2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 19
Nombre de membres représentés : 0
Etaient présents : BESREST Nicolas, Maire,
STRUGAREK Jean-Luc, ETIENNE Brigitte, ROUXEL Jérôme, BOURRET Alexandra, adjoints ; MAGDELAIN Emmanuel, CHANTEUX BELLEC Christine, POTTIER Chantal, TOUBLANC Jean-Philippe, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, LEFORT Olivier, COURCOUX Magali, LAURENT-MONTOUX Carine, ANDOUARD Emmanuel, LE BOUEDEC Marine, BIDAUD Julien, COUILLEAUD Sylvain, MATHIOT Marina ; formant la majorité des membres en exercice.
Absents :
Monsieur ANDOUARD Emmanuel a été élu secrétaire.

DELIBERATION N°2026-05-11-08 : Réfection du parking de la salle polyvalente – Résultats de la consultation

Rapporteur : Brigitte ETIENNE

Compte tenu de l'état du parking de la salle polyvalente, trois entreprises ont été sollicités pour déposer un devis dans la cadre de sa réfection.
Les propositions sont les suivantes :

- Entreprise COLAS : 70 750 € HT – 84 900 € TTC
- Entreprise SRTP : 171 513,50 € HT – 205 816,20 € TTC
- Entreprise CAMARD TP : 125 139,40 € HT – 150 127,28 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- valide le devis de l'entreprise COLAS pour un montant HT de 70 750 € soit 84 900 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tous documents relatifs à ce dossier

La dépense est prévue à l'opération 147 du budget.

Vote du conseil municipal :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Nicolas **BESREST**

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Emmanuel **ANDOUARD**

Certifié exécutoire par transmission en Préfecture le 12 mai 2026
Le Maire,
Nicolas BESREST

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor